

de \$12,570,000. Quant au désarmement du navire et sa mise à la ferraille, notre décision initiale demeure inchangée.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, n'y aurait-il pas lieu de maintenir le navire en service afin que les contribuables rentrent au moins en partie dans leurs frais?

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'IMPOSITION D'UNE TAXE PROHIBITIVE SUR LES BILLETS PAR LA TCHÉCOSLOVAQUIE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Quel est le résultat des instances faites par le ministre par l'intermédiaire du secrétaire d'État à la Tchécoslovaquie au sujet de la taxe prohibitive sur les billets aériens et du blocage des visas de tourisme juste au moment où l'on inaugurerait les vols d'Air Canada vers Prague?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la taxe ne s'applique que pour les voyages d'agrément entrepris par les ressortissants de la Tchécoslovaquie et elle est payée en monnaie de ce pays. Elle ne frappe pas les billets payés en autres devises ou par des non-Tchécoslovaques. Par conséquent on ne pense pas qu'elle aura un effet significatif sur le nouvel accord bilatéral en vigueur entre la Tchécoslovaquie et le Canada et la compagnie aérienne n'envisage de ne pas modifier ses plans.

• (Midi)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES EFFETS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION DE CHÔMAGE

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie) propose:

Que cette Chambre presse le gouvernement de prendre, sans délai, des mesures pour changer la politique économique qui contribue à l'accroissement du chômage comme le révèlent les statistiques communiquées par le Bureau fédéral de la statistique.

—Monsieur l'Orateur, à la page 9 de son document de travail sur la constitution, intitulé «Sécurité du revenu et services sociaux», le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) décrit de la façon suivante le rôle du gouvernement central:

La Constitution doit accorder au gouvernement du Canada suffisamment de pouvoirs pour qu'il

puisse promouvoir la croissance économique du pays et gérer l'économie de façon à maintenir l'emploi à un niveau élevé. Il (le gouvernement fédéral) doit aussi posséder le pouvoir de redistribuer les revenus et d'assurer un niveau de vie raisonnable à chaque individu, afin de réduire au minimum les effets des disparités régionales pour les citoyens.

Voilà les déclarations de principe du très honorable premier ministre du Canada dans son document de travail sur la constitution canadienne.

Je prétends, pour ma part, que les pouvoirs demandés par le premier ministre, le gouvernement central les possède ou se les approprie au besoin. Loin de les utiliser en vue de promouvoir la croissance économique et de maintenir l'emploi à un niveau élevé, le gouvernement a entraîné, par sa politique, la dislocation de la structure économique et a provoqué une hausse alarmante et dangereuse du chômage au Canada.

En dépit des avertissements des économistes, des chefs de syndicats ouvriers, des administrateurs, des industriels et des éditorialistes des grands quotidiens canadiens, le gouvernement, et plus précisément l'honorable ministre des Finances (M. Benson), maintient une politique économique ridicule et irréaliste, dont les effets ne peuvent que compromettre davantage l'avenir économique du Canada, entraînant des conséquences désastreuses inévitables sur le plan humain et social.

La conséquence immédiate des restrictions du crédit, du maintien des taux d'escompte élevés et de l'inquiétude causée par le Livre blanc, c'est l'augmentation constante du chômage. La résolution dont j'ai saisi la Chambre aujourd'hui vise à rappeler à la raison, encore une fois, le gouvernement et le ministre des Finances, si tant est que la chose soit possible, et à les amener à assurer l'instauration de la «société juste» dont ils se sont faits les champions lors des dernières élections fédérales.

La motion—et je tiens à le répéter—se lit comme il suit:

Que cette Chambre presse le gouvernement de prendre, sans délai, des mesures pour changer la politique économique qui contribue à l'accroissement du chômage comme le révèlent les statistiques communiquées par le Bureau fédéral de la statistique.

Monsieur l'Orateur, je dis bien:

Que cette Chambre presse le gouvernement...

Nous n'adressons pas cette motion aux députés de l'opposition, mais à tous les députés. Nous les prions de prendre, sans délai, les mesures qui s'imposent afin de corriger la situation désastreuse de chômage qui sévit actuellement au Canada.

Les causes du chômage sont nombreuses. La politique gouvernementale n'en est pas la seule responsable. Toutefois, le gouvernement,